



Paris, le 29 janvier 2018

Contact :
Francine GOUSSET
Collaboratrice AATF
contact.aatf@gmail.com
01 41 94 30 24

A Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics
Gérald DARMANIN
139, avenue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Objet : Composition du Comité Action Publique 2022

Monsieur le Ministre,

Le Premier Ministre a installé le 13 octobre dernier le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022), composé de 34 personnalités qualifiées, indépendantes, animant des groupes de travail, élaborant en collaboration avec les ministères des pistes de réformes revoyant le périmètre de l'action publique.

Alors que ce processus poursuit trois objectifs ("améliorer la qualité du service", "offrir un environnement de travail modernisé aux agents" et "accompagner la baisse de la dépense publique), nos associations professionnelles déplorent l'absence de représentants de fonctionnaires territoriaux dans la composition de CAP 2022.

Nous constatons que 15 hauts fonctionnaires issus de la fonction publique d'Etat siègent dans CAP 2022 alors qu'aucun haut fonctionnaire issu de la fonction publique territoriale n'y trouve place. Au moment où les chantiers de modernisation de la fonction publique concernent les trois versants, nous nous étonnons de cet écart entre les ambitions affichées d'une méthode collective et ouverte et ce déséquilibre de représentativité. Nous sommes d'autant plus surpris que les pouvoirs publics nous associent régulièrement à leurs travaux, qu'il s'agisse de la préparation de la loi NOTRe, pour laquelle le gouvernement nous avait missionné ou encore de la mise en place de l'Observatoire de la Gestion Publique Locale dont nous sommes membres.

Cette absence de représentants de la fonction publique territoriale soulève par conséquent des interrogations quant à la légitimité de CAP 2022 à envisager et à proposer des orientations relatives à l'action publique locale.

Il nous paraît fondé de vous demander d'élargir la représentation de CAP 2022, alors que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit une contractualisation entre l'Etat et 322 grandes collectivités, notamment pour limiter la dépense publique locale. Fortes de nos expertises professionnelles et des propositions que nous avons formulées concernant la modernisation de l'action publique locale et des services publics, nos associations vous proposent de désigner 5 fonctionnaires territoriaux afin d'élargir la légitime représentativité de CAP 2022. Nous vous

faisons observer que l'association ponctuelle de fonctionnaires territoriaux à quelques groupes de travail ne saurait remplacer une représentation permanente au sein du comité qui pilote la démarche Action Publique 2022.

Enfin, nous profitons de l'occasion de ce courrier pour solliciter un rendez-vous afin d'échanger sur les réformes engagées par le gouvernement en matière de gestion publique locale.

Comptant sur votre compréhension, nous restons à votre disposition pour envisager les suites à nos demandes.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Patrick BERGER

Président de l'Association des Ingénieurs
Territoriaux de France

Claude SORET-VIROLLE

Présidente de l'Association des Dirigeants Territoriaux
et de l'Institut National des Etudes Territoriales

Pascal FORTOUL

Président de l'Association des Directeurs Généraux
des Communautés de France

Fabien TASTET

Président de l'Association des Administrateurs
Territoriaux de France

Roland GIRAUD

Président de l'Association Nationale des Directeurs
D'Action Sociale et de Santé des Départements
et des Métropoles

Johan THEURET

Président de l'Association des DRH des Grandes
Collectivités

Stéphane PINTRE

Président du Syndicat National des Directeurs
Généraux des Collectivités Territoriales

Copies à :

M. Edouard PHILIPPE

Premier Ministre
57, rue de Varenne - 75700 PARIS

M. Jacques MÉZARD

Ministre de la Cohésion des territoires
72, rue de Varenne - 75700 PARIS

M. Olivier DUSSOPT

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics
139, avenue de Bercy - 75572 PARIS cedex 12